

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----o-----  
SEANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2015  
-----o-----

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Ayant donné procuration : 2
- Votants : 29

Date de convocation : 6 mai 2015

L'an deux mille quinze, le douze mai à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

**SECRETARE** : M. Jean TRAMONT

**ETAIENT PRESENTS** : M. Gérard DUBRAC, Mme Marie-Paule GARCIA, M. Philippe BEYRIES, Mme Cécile LAURENT, M. Thierry SACRE, Mme Marie-Claude SEAILLES, Mme Frédérique TURRO, M. Laurent BOLZACCHINI, Mme Atika OUADDANE, Mme Marie SONNINO, M. Jean TRAMONT, Mme Vanessa MARTIAL, M. Didier CHATILLON, Mme Rose-Marie MARCHAL, M. Alexandre BAUDOUIN, Mme Corinne BAREILLE, M. Serge COTRET, Mme Lydia NOUAILLES, M. Patrick GOUZENES, Mme Marie-Andrée DUCASSE, M. Didier HURABIELLE, Mme Françoise MARTINEZ, M. Alain PINSON, Mme Héléne DELPECH, M. Jean-François ROUSSE, Mme Geneviève SABATHIER, M. Eric LANXADE

**ABSENTS EXCUSES** : M. Alexandre CARDONA et M. Roël VAN ZUMMEREN

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Alexandre CARDONA à M. Alexandre BAUDOUIN et M. Roël VAN ZUMMEREN à M. Gérard DUBRAC

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2015.

---

### COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal (code général des collectivités territoriales–article L2122-22) et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire (inférieurs au seuil de 206 000HT) et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

---

**ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DE LA CCT – SECTEUR URBANISME**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer au service commun - secteur urbanisme créé par la Communauté de Communes de la Ténarèze

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service commun - secteur urbanisme dont le projet est joint à la présente

---

**GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES COMMUNES DE CONDOM, ROQUEPINE, CAUSSENS, LE CCAS DE CONDOM, LE CIAS DE LA TÉNARÈZE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes de Condom, Roquepine, CausSENS, le CCAS de Condom, le CIAS de la Ténarèze et la Communauté de Communes de la Ténarèze,

**DECIDE** que le groupement et son coordonnateur auront compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission d'appel d'offres

**DECIDE** que ce groupement sera constitué pour la fourniture et l'acheminement d'électricité,

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de groupement de commandes

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à la signer.

---

**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres,

**DESIGNE** en qualité de délégué titulaire **M. Philippe BEYRIES** et **M Alain PINSON** en qualité de délégué suppléant

---

**GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TÉNARÈZE POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom, son Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Ténarèze,

**DECIDE** que le groupement et son coordonnateur auront compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission d'appel d'offres

**DECIDE** que ce groupement sera constitué pour la fourniture de gaz,

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de groupement de commandes

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à la signer.

---

**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres,  
**DESIGNE** en qualité de délégué titulaire **M. Philippe BEYRIES** et **M Alain PINSON** en qualité de délégué suppléant

---

**CONVENTION AVEC L'OPH DU GERS POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX RUE BARLET « RÉSIDENCE DU MIDI »**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de partenariat présentée en annexe  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à la signer

---

**GARANTIE D'EMPRUNT À L'OPH DU GERS**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la commune de **CONDOM** accorde sa garantie à hauteur de **50%** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **338 000 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°**21022** constitué de 2 Lignes du Prêt et destiné à financer divers travaux d'amélioration de 64 logements à **CONDOM « Les Pyrénées »** et « La Bourdette ».

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

---

**DEMANDE DE SUBVENTION ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE RAPPROCHEMENT SIAEP DE CAUSSENS**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** les aides financières aussi substantielles que possible auprès tout autre organisme intéressé par l'opération

---

**PARTICIPATION AFFECTÉE À LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT – ECOLE DES MÉTIERS DES HAUTES PYRÉNÉES**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de l'attribution d'une participation de 100 € affectée au CFA des Hautes-Pyrénées  
**INSCRIT** les crédits au budget primitif de l'exercice 2015 à l'article 6281.

---

**REMBOURSEMENT D'UNE RÉSERVATION AU CAMPING MUNICIPAL**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** du remboursement de la somme de 236,96 euros suite à l'annulation de la location précitée

---

**TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON ÉTÉ 2015**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs des spectacles de la saison culturelle ETE 2015 comme suit :

	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>	<b>Tarif D</b>
Normal	A1 : 12 €	B1 : 16 €	C1 : 26 €	D1 : 5 €
Réduit	A2 : 9 €	B2 : 12 €	C2 : 20 €	
Enfants (-12 ans)	A3 : 5 €	B3 : 5 €	C3 : 5 €	D2 : 3 €
Groupe	A4 : 9 €	B4 : 13 €	C : 23 €	
	Jeudi 9 juillet 2015 « <b>Sacré Cathares</b> » Compagnie des Crieurs de Corps et Vins			
	Vendredi 14 août 2015 « <b>La Cour d'Amour</b> » Compagnie Médiévale Hervé Berteaux			

Critères Tarif Réduit : 12 – 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, personnes à mobilité réduite  
Critères Tarif groupe : à partir de 10 personnes

---

**TARIFS MARDIS DE L'ÉTÉ**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs 2015 des mardis de l'été comme suit :

	Forfait pour 6 dates en €
Traiteur / Restaurateur	180
Producteurs / Petit service de restauration	100
Producteurs / Exposants	55

Exposants / Artisanat d'art	55
Associations / Sites à visiter	25

---

## TARIFS DES MARCHÉS

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs du marché couvert et de plein air comme suit :

	Euros
<b>1/ Halle :</b>	
a / boxes aménagés :	
- Abonnement mensuel pour 2 marchés hebdomadaires	
Droit Fixe	25,75
le mètre linéaire	8,60
b / bancs ordinaires :	
le mètre linéaire à la journée	1,05
<b>2/ Chrysanthèmes</b>	
* Forfait au m <sup>2</sup>	0,87
<b>3/ Forains :</b>	
* prix minimum	1,55
* non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/09 au 30/04	0,80
* non abonnés, par mètre linéaire et par marché du 1/05 au 31/08	1,50
* abonnés, par mètre linéaire et par marché	0,50
* camions d'outillage	35,00
<b>4/ Véhicules exposés à la vente</b>	
* par véhicule	2,50
<b>5/ Machines agricoles, par m2</b>	0,30

---

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, PARKING RUE DU BARADET POUR LA BNP PARIBAS

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la redevance d'occupation du domaine public pour l'implantation de locaux provisoires de la BNP PARIBAS à 2 000 € mensuels

**DECIDE** de mettre celle-ci en recouvrement mensuellement par facture à terme échu

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

---

**AVENANT À LA RÉGIE DU THÉÂTRE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier la régie du Théâtre et de préciser que le chèque de caution sera remis au régisseur lors de la réservation et sera restitué par la trésorerie après un état des lieux si celui-ci n'appelle aucune observation.

---

**CESSION D'UN LOT AU LOTISSEMENT DE BEAULIEU**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession du lot n°6 de la 7<sup>ème</sup> tranche du lotissement Beaulieu à la Société SCI DU SALIERS moyennant la somme de 32 000 euros,  
**DONNE POUVOIR** à M. le Maire ou son représentant afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, les acquéreurs prenant à leur charge les frais notariaux.

---

**CESSION D'UN LOT AU LOTISSEMENT DE BEAULIEU**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession du lot n°7 de la 7<sup>ème</sup> tranche du lotissement Beaulieu à la Société SCI DU SALIERS moyennant la somme de 30 200 euros,  
**DONNE POUVOIR** à M. le Maire ou son représentant afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, les acquéreurs prenant à leur charge les frais notariaux.

---

**CESSION D'UN LOT AU LOTISSEMENT DE BEAULIEU**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession du lot n°10 de la 7<sup>ème</sup> tranche du lotissement Beaulieu à la Société BATI PRO 32 moyennant la somme de 29 000 euros,  
**DONNE POUVOIR** à M. le Maire ou son représentant afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, les acquéreurs prenant à leur charge les frais notariaux.

---

**CESSION D'UN LOT AU LOTISSEMENT DE BEAULIEU**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession du lot n°11 de la 7<sup>ème</sup> tranche du lotissement Beaulieu à M et Mme EL AYADY Khalid moyennant la somme de 27 500 euros,  
**DONNE POUVOIR** à M. le Maire ou son représentant afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, les acquéreurs prenant à leur charge les frais notariaux.

---

## DISSOLUTION DU COMITÉ TECHNIQUE ET CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE CONDOM

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de la dissolution du Comité Technique de la Commune et de la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la commune et de son C.C.A.S.  
**FIXE** la date de dissolution du Comité Technique de la Commune à la date d'installation du Comité Technique commun

---

## COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE COMMUN ET DU CHSCT COMMUN

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE**, pour les élections professionnelles 2015, le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, pour le comité technique  
**DECIDE** d'un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants collègue employeur identique à celui du collège des représentants du personnel, pour le comité technique  
**DECIDE** d'un recueil par le comité technique, de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibératives, pour le comité technique.  
**FIXE**, pour les élections professionnelles 2015, le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, pour le comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail  
**DECIDE** d'un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants collègue employeur identique à celui du collège des représentants du personnel, pour le comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail  
**DECIDE** d'un recueil par le comité technique, de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibératives, pour le comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail

---

## CRÉATION DE POSTE

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de la création d'un emploi de la filière culturelle, au grade d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence  
**INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2015

---

## SUPPRESSIONS DE POSTE

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de la suppression des emplois suivants :

- 1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- 1 technicien territorial
- 1 agent de maîtrise
- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 adjoints techniques principal 2<sup>ème</sup> classe

- 3 adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 32h hebdomadaires
- 1 ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 brigadier
- 1 assistant de conservation
- 1 animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe

**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence

---

**INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAIL DE DIMANCHE ET JOUR FÉRIÉ**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** du versement aux agents, tant stagiaires, que titulaires ou non titulaires des cadres d'emploi des filières technique, culturelle, police et administrative, de l'indemnité pour travail normal de dimanche ou jour férié précitée.

---

**MISE À DISPOSITION ENTRE LE CIAS DE LA TÉNARÈZE ET LA COMMUNE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition ;  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à la signer et à effectuer toutes les démarches et à prendre toutes les mesures nécessaires.

Le Maire  
Gérard DUBRAC

